

SERVICE DE RETOUR **DE MAINTIEN A DOMICILE ET D'ERGOTHERAPIE**

J.GOINEAU et M.ZOUBIRI
A.P.F.DORDOGNE
8, rue Pierre de Coubertin - 24000 PERIGUEUX

Le Service d'Aide au Retour et au Maintien à Domicile a été créé en 1986 par la Délégation A.P.F. de la DORDOGNE.

Il a pu être mis en place grâce à une subvention accordée par la D.R.A.S.S d'AQUITAINE, dans le cadre d'un Programme Régional de Prévention. Ensuite, le relais a été pris par la C.P.A.M. de la DORDOGNE par le biais d'une convention annuelle qui autorise la prise en charge d'une trentaine de dossiers.

I - PRESENTATION DU SERVICE

Ce service a pour mission de répondre aux problèmes de perte d'autonomie en associant

- Une action technique,
- Une action sociale spécialisée,
- Une action de coordination.

Les interventions se font au domicile de la personne.

L'ACTION menée par le Service de l'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE porte sur

- Le retour à domicile consécutif à une hospitalisation, rééducation,
- Le maintien à domicile des personnes handicapées dont la situation s'aggrave,
- L'adaptation en milieu scolaire des enfants handicapés,
- L'adaptation en milieu professionnel des adultes handicapés,
- Et divers conseils ne nécessitant pas d'intervention précise (particuliers, promoteurs, accessibilité des lieux publics, etc...)

1°) L'Action technique

Elle est menée par un Ergothérapeute.

Après un bilan d'autonomie, celui-ci informe, conseille et recherche avec les personnes handicapées l'aide à apporter, les modifications architecturales ou les aides techniques à prévoir.

L'ergothérapeute suit la mise en place des aménagements et contrôle leur effectivité.

Il peut rééduquer la personne en lui apprenant des gestes différents adaptés à son handicap.

2°) L'Action Sociale Spécialisée

Elle vise, par l'intermédiaire d'une Assistante, Sociale de l'A.P.F., à faire un bilan social de la personne handicapée en évaluant :

- son état de santé,
- sa situation familiale,
- son projet personnel,
- ses besoins administratifs et financiers,
- ses besoins en matériel et en personnes.

Elle met en place un plan d'action avec la famille, l'Ergothérapeute, les travailleurs sociaux du secteur, recherche des financements et assure un suivi des dossiers et des personnes.

3°) L'Action de Coordination

Dans le but de réaliser le retour ou le maintien à domicile dans de bonnes conditions et parfois aussi, de raccourcir des délais, une action de coordination est menée avec :

- les services administratifs (COTOREP, DDASS, CPAM, etc...) - les partenaires médicaux, paramédicaux et sociaux, - les collectivités locales, - les artisans, - les vendeurs de matériel.

4°) Qui peut en bénéficier ?

Ce service peut intervenir chez toute personne handicapée de DORDOGNE sans participation financière de leur part (si è n'est pour l'achat éventuel de matériel).

Depuis la mise en place de ce service, une centaine de personnes ont pu être prises en charge dans le cadre d'un service ou d'un maintien à domicile:

CONCLUSION

L'originalité de notre service réside dans la diversité des interventions pour lesquelles nous sommes sollicités.

De l'enfant à l'adolescent, de l'adulte à la personne âgée., du maintien scolaire à l'intégration en Lycée technique, en aménageant un poste de travail, nous avons contribué à un mieux être de ces personnes et de leurs familles. Nos limites se situent, bien sûr, par rapport à l'appartenance au régime général et par rapport aux moyens financiers dont disposent les personnes.

Au bout d'un an de fonctionnement, nous constatons que les résultats que nous avons obtenus dans l'ensemble nous paraissent satisfaisants car ils répondent aux, besoins des personnes et nous avons pu, par certaines actions, mener un travail de prévention. Grâce à l'aide consentie par la C.P.A.M., nous arrivons à ce constat et il nous semble utile, tant pour les personnes que pour un régime de sécurité sociale, de poursuivre cette action qui s'inscrit dans un dynamisme de prévention de la dépendance et de maintien à domicile des personnes handicapées.